

JOUEUR ISSU DE LA FILIERE DE FORMATION

1-Définition du Joueur Issu de la Filière de Formation (JIFF)

Est considéré comme JIFF, tout joueur qui remplit l'une des conditions suivantes :

Tout joueur, qui a été licencié à la Fédération Française de Natation (FFN) et qui a participé de manière effective à un championnat pendant au moins 5 saisons consécutives ou non. La dernière saison prise en compte sera celle au cours de laquelle le joueur a 22 ans au 31 décembre.

Ou

Tout Joueur pouvant justifier de 10 convocations à un regroupement en équipes de France.

La définition du JIFF, ne comprend aucune référence à la nationalité du joueur, son lieu de naissance, ou à son ascendance.

Le principe de JIFF s'applique pour les joueurs évoluant dans les championnats Elite, National 1, National 2 et National 3 en phase finale.

Le principe de JIFF ne s'applique pas aux équipes féminines de water-polo

2- Nombre de joueur non-JIFF autorisé à évoluer dans les championnats.

Le nombre maximum de joueur non-JIFF autorisé à participer s'entend par feuille de match.

Pour le championnat de France Elite masculin, le nombre maximum de non-JIFF autorisé est de :

- 5 pour la saison 2020-2021
- 4 pour les Saisons 2021-2022 et suivantes

Pour les tous les autres championnats nationaux, le nombre maximum de non-JIFF autorisé est de :

- 3 pour la saison 2020-2021
- 2 pour les saisons 2021-2022 et suivantes

3- sanctions et pénalités

Le non-respect du nombre maximum de joueur non-JIFF autorisé à prendre part à une rencontre entraînera automatiquement :

- la perte du match par le score de 8 à 0

Et

- le retrait d'un point au classement général de la division.

Les présentes sanctions et pénalités ne seront pas appliquées pour la saison 2020-2021.